Mode opératoire (1/2)

Concernant l'intégration dans la grille des surcoûts

<u>Le MRP est un médicament expérimental</u> (MRP-e)

Dans le bloc « Autres coûts et surcoûts imputables à la recherche »

- Intégrer les coûts de contrôle qualité
- Temps pharmacien en coût horaire
- Coûts des réactifs et consommables

Se rapprocher de son Radiopharmacien référent

Dans le bloc « Pharmacie/Radiopharmacie »

Dupliquer et appliquer tous les actes de la grille à la gestion du MRP-e

Exemple: forfait pharmaceutique, dispensation, préparation, etc...

> Intégrer les prérequis demandés par le sponsor avant démarrage de l'étude

Exemple: lots de validation, simulation d'envoi, circuit à blanc, etc..

Mode opératoire (2/2)

Concernant l'intégration dans la grille des surcoûts

Le MRP est un médicament auxiliaire

Dans le bloc « Autres coûts et surcoûts imputables à la recherche »

- > Intégrer les coûts de contrôle qualité
- Temps pharmacien
- Coûts des réactifs et consommables

Se rapprocher de son Radiopharmacien référent

Dans le bloc « Pharmacie/Radiopharmacie »

- Dupliquer les lignes de forfaits pharmaceutiques (mise en place et années supplémentaires)
- Par acte d'imagerie / RIV comptabiliser :
- Un acte de dispensation nominative
- Un acte de destruction « au fil de l'eau »
- Un forfait d'étiquetage
- Un acte de réception
- Un acte de préparation stérile
- Fourniture de produit de santé
- Inclure la formation des radiopharmaciens et des PPH dans les actes non nomenclaturés
- > Inclure les visites de suivi et les audits au prorata
- > Inclure Stockage / archivage pour PUI soit 10 ans



Valorisation des actes Radiopharmaceutiques en Recherche Clinique

Information à destination des **DRCI**, des **chefs de projets** et des **pharmaciens** responsables des EC

Objectifs

Présenter la discipline Radiopharmacie et le rôle du Radiopharmacien en recherche clinique

Proposer une aide à la prise en compte des actes radiopharmaceutiques dans les contrats à promotion industrielle

<u>Contacts</u>:

Secrétariat SOFRA sofra.sec@gmail.com

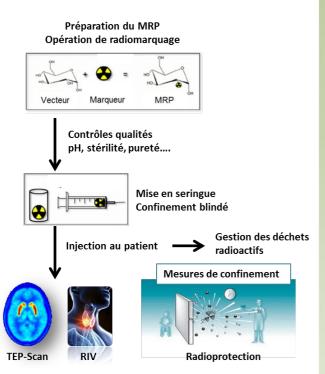
La Radiopharmacie... c'est quoi?

La Radiopharmacie est la discipline pharmaceutique associée à l'exercice de la médecine nucléaire.

Le Radiopharmacien est le pharmacien compétent et responsable du circuit des médicaments radioactifs : les médicaments radiopharmaceutiques (MRPs)

Les MRPs sont indispensables à la réalisation des examens d'imagerie nucléaire : scintigraphie ou tomographie par émissions de positons (TEP-scan) et aux traitements par radiothérapie interne vectorisée (RIV)

Avant injection au patient, les MRPs nécessitent une **préparation** voire une **production** pharmaceutique, ainsi que des **contrôles qualités** réalisés par le Radiopharmacien. Chaque étape se réalise selon des mesures strictes de **radioprotection**



Le Radiopharmacien en recherche clinique

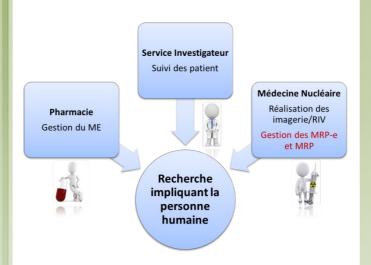
Le Radiopharmacien intervient à deux niveaux lors d'une RIPH :

1- Lorsque le MRP est le médicament expérimental (MRP-e)

/!\ Un MRP avec AMM peut être un ME!

2- Lorsque le protocole de recherche requiert de l'**imagerie nucléaire** ou une **RIV** nécessitant la préparation et/ou la dispensation d'un **MRP auxiliaire** – ex : ¹⁸F-FDG pour un TEP-Scan, Osteocis® pour une scintigraphie osseuse, ¹³¹I pour la thyroïde...

Au même titre que le pharmacien responsable du circuit des essais cliniques, le Radiopharmacien et son équipe se forment aux protocoles nécessitant un acte de Médecine Nucléaire, et assurent la parfaite traçabilité des actes pharmaceutiques associés



RIPH = Recherche impliquant la personne humaine MRP = Médicament radiopharmaceutique Médicament auxiliaire = médicament non expérimental dispensé dans le cadre d'une RIPH ME = Médicament Expérimental

Quelle valorisation pour la Radiopharmacie ?

Au niveau national, le constat est que les actes de Radiopharmacie, non inclus dans le bloc « Imagerie » de la convention unique, sont oubliés lors de la comptabilité des actes figurant dans le bloc « Pharmacie/Radiopharmacie »

L'objectif de ce document est de proposer un « aidemémo » à destination des DRCI, chefs de projet et pharmaciens participant à la revue des grilles de surcoûts des protocoles de recherche de promotion industrielle

Si le MRP est un MRP-e, tout acte concernant le MRP est comptabilisé de la même façon que pour tout autre ME

Si le MRP est un MRP auxiliaire de l'étude, tout acte (commande, préparation, contrôle, dispensation, gestion post-injection, etc...) associé à un examen d'imagerie nucléaire ou de RIV doit être comptabilisé

En résumé :

si l'EC nécessite de l'imagerie nucléaire/RIV, un MRP est OBLIGATOIREMENT préparé → A valoriser dans la partie Pharmacie/Radiopharmacie

Un support explicatif complet est disponible sur le site de la SoFRa : https://sofra-radiopharmacie.org/
rubrique Groupes Thématiques

Sources :

Règlement Européen n°563/2014 Loi Jardé, 2016, article L 1121-16-1

EC = Essai Clinique ME = Médicament Expérimental MRP-e = Médicament Radiopharmaceutique expérimental RIV = Radiothérapie Interne Vectorisée